



## Conquérir le monde en sécurité.

*365 jours de protection  
pour vos loisirs et voyages.  
Dans le monde entier, y compris la Suisse!*

### Multi Trip Clever L'assurance géniale pour vos voyages et les loisirs!

Multi Trip Clever n'est pas une simple assurance voyage, c'est une protection complète pour les loisirs, le sport et les excursions. Par exemple:

- ✓ les tickets de concerts, de festivals ou de manifestations sportives etc.
- ✓ les frais d'inscription à un événement sportif
- ✓ les excursions en bateau ou en train
- ✓ les randonnées en Suisse ou à l'étranger
- ✓ les cours de langues
- & les voyages autour du monde!

Multi Trip Clever	Personne indiv.	Famille
<b>Prime</b>	<b>123.-</b>	<b>199.-</b>
Durée de l'assurance	365 jours	365 jours
Territoire d'application	monde entier	monde entier
Frais d'annulation	20 000.-	50 000.-
Frais administratifs	✓	✓
Aide SOS, rapatriement inclus	illimité	illimité
Recherche et sauvetage	10 000.-	10 000.- p.p.
Prestations de service		
- Helpline 24 h/24		
- Blocage des cartes de crédit et des téléphones portables	✓	✓
- Aide SOS au domicile		
<b>Protection loisirs</b>	<b>500.-</b>	<b>500.- p.p.</b>
Bagages pendant le transport	1000.-	1000.- p.p.
Accident d'aviation	250 000.-	250 000.- p.p.
Voyage de remplacement	10 000.-	10 000.-
Retards aériens	1000.-	1000.- p.p.

**Famille:** font partie de la famille le conjoint ou concubin, les parents, grands-parents et enfants vivant dans le même ménage. Sont également assurés les enfants mineurs en vacances ou en pension tout comme les enfants mineurs ne vivant pas dans le même ménage.

### Study Trip, la garantie pour votre examen

Le complément idéal de Multi Trip pour les séjours linguistiques avec une indemnisation pour un deuxième examen en cas d'échec à l'examen.

Study Trip, la garantie pour votre examen	Personne individuelle
<b>Prime</b>	<b>19.-</b>
Durée de l'assurance	274 jours
Territoire d'application	monde entier
Aide immédiate 24 h/24	✓
Indemnisation pour un 2 <sup>e</sup> examen	1000.-

### Study Care, la protection pour votre séjour

Optimisez la protection pour un voyage unique. Votre bagage est ainsi assuré contre le vol et les dommages. Vous bénéficiez également d'une protection complémentaire à votre caisse maladie, en cas d'urgence médicale à l'étranger.

Study Care, la protection pour votre séjour	Personne individuelle
<b>Prime</b>	<b>35.-</b>
Durée de l'assurance	274 jours
Territoire d'application	monde entier
Bagages	1000.-
Aide d'insolvabilité d'une compagnie aérienne et d'un prestataire	2000.-
Indemnisation pour un 2 <sup>e</sup> examen (Study Trip)	1000.-
Frais médicaux et d'hospitalisation dans le monde entier*	50 000.-
Volcan et catastrophes naturelles	2000.-

\* Age limite: 80 ans

### Notre conseil pour les grands voyageurs

Optez directement pour une assurance de 2 ans et profitez d'un rabais de 15% sur la prime de la deuxième année.

### Bon à savoir

La protection d'assurance débute le jour de la facturation. Si la date de réservation est située plus d'un an avant la fin du cours, nous vous recommandons la conclusion d'une police de 2 ans. Veuillez bien vérifier votre protection d'assurance avant la conclusion. Les polices qui ont été émises ne peuvent plus être annulées.

Sommes maximales d'assurance et primes en CHF. Toutes les primes avec timbre fédéral inclus.

*Study Trip inclus -  
la garantie  
pour votre examen.*



## Nos prestations d'assurance

### Frais d'annulation

Nous prenons en charge vos frais d'annulation si vous devez renoncer à votre voyage suite, entre autres, à:

- maladie grave, accident ou décès
- absence du suppléant direct sur le poste de travail
- grave atteinte à vos biens causée à votre domicile par un événement naturel
- embauche imprévue
- licenciement par l'employeur

Même les frais supplémentaires dus au début du voyage retardé sont pris en charge si vous ne pouvez pas entreprendre votre voyage à la date prévue.

### Aide SOS

Votre protection d'assurance mondiale pour les incidents de voyage, partout où vous avez besoin d'une aide professionnelle.

- transport d'urgence au lieu de domicile (couverture illimitée!)
- recherche et sauvetage
- prestations de service, Helpline 24 h/24 incl.
- les frais supplémentaires nécessités par un voyage de retour non prévu
- la partie non utilisée de l'arrangement si le voyage doit être interrompu
- visite à l'hôpital à l'étranger par une personne proche
- avance de frais en cas d'hospitalisation à l'étranger

**En cas de problème**, veuillez toujours appeler notre centrale d'alarme: **+41 848 801 803**.



### Protection loisirs

L'extension parfaite de votre assurance annuelle pour vos loisirs. Vous profitez d'une couverture d'assurance pour les billets de concert, abonnements de ski, frais d'inscription pour un événement sportif, randonnées sans nuitée, etc.

### Bagages pendant le transport

Aussi longtemps que vos bagages personnels (à l'exception des objets de prix ou souvenirs) se trouvent sous la garde d'une entreprise de transport, ils sont assurés contre la perte, l'endommagement ou le retard.

### Accident d'aviation

Assurance de capital en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident grave subi en qualité de passager d'un avion.

### Voyage de remplacement

Au cas où vous devez être rapatrié de vos vacances sous surveillance médicale, vous avez droit à un voyage de remplacement.

### Aide SOS au domicile

Si, en route, vous vous rendez compte qu'à la maison la porte n'est pas fermée à clé, les plaques de cuisson sont restées sous tension ou le chat est enfermé, ne vous inquiétez pas. Appelez notre centrale d'alarme et nous organisons l'aide nécessaire.

### Bagages

Pendant le voyage, vos bagages personnels sont assurés à leur valeur vénale et sans franchise. Si vos bagages arrivent à votre destination avec plus de 6 heures de retard, nous prenons en charge les frais des achats de première nécessité (articles de toilette, etc.).

### Aide d'insolvabilité d'une compagnie aérienne et d'un prestataire

Si le prestataire de la réservation fait faillite avant ou durant votre voyage, nous prenons en charge l'organisation et les coûts de changement de réservation, afin que vous puissiez effectuer votre voyage.

### Retards aériens

Si une correspondance entre deux vols ne peut être effectuée en raison d'un retard d'au moins 3 heures du premier vol, nous prenons en charge les frais supplémentaires vous permettant de poursuivre votre voyage (frais d'hôtel, frais de transfert, etc.).

## Informations

### Police d'assurance et CGA

Le détail des prestations et les exclusions de couvertures, les franchises, etc. sont définis sur la facture de réservation et dans les Conditions générales d'assurance (CGA) de l'EUROPÉENNE Assurances Voyages SA, qui sont dans tous les cas déterminantes. Vous pouvez les télécharger sur [www.boalingua.ch/assurances](http://www.boalingua.ch/assurances) ou les demander auprès de votre agence de voyages.

### Prolongement de la police

Peu de temps avant l'échéance de votre police annuelle, vous recevez automatiquement un appel au renouvellement pour une année supplémentaire. Afin d'éviter tout conflit avec votre couverture d'assurance

lors de chaque réservation de voyage, nous vous conseillons de procéder au règlement du prolongement de votre police immédiatement. Au cas où vous ne désirez pas renouveler, nous vous saurions gré de bien vouloir nous le communiquer par e-mail à l'adresse [info@erv.ch](mailto:info@erv.ch), afin que votre police puisse être annulée.

### Cas de sinistre

Afin de vous fournir le meilleur service **en cas d'urgence**, veuillez toujours vous adresser à notre **centrale d'alarme +41 848 801 803**. Le **numéro vert +800 8001 8003** ne fonctionne pas depuis tous les pays.

Vous pouvez nous annoncer votre cas de sinistre par voie électronique. Scannez simplement tous vos documents et faites-les-nous parvenir par e-mail à [sinistres@erv.ch](mailto:sinistres@erv.ch). Des formulaires de déclaration de sinistre utiles sont disponibles sous [www.erv.ch/sinistres](http://www.erv.ch/sinistres). **Conseil:** pour recevoir rapidement le règlement de votre sinistre, n'hésitez pas à nous envoyer le plus possible de documents et d'informations nécessaires au traitement de votre dossier.

### Juridique

L'assureur est, selon les Conditions générales d'assurance (CGA), l'EUROPÉENNE Assurances Voyages SA avec siège à Bâle.

Le début et l'expiration du contrat d'assurance, les risques et les prestations assurés ainsi que les primes ressortent du formulaire de demande, de la police d'assurance et des CGA correspondantes. Les CGA et les dispositions légales informent sur les principes de paiement et de remboursement des primes ainsi que sur les autres obligations du preneur d'assurance.

Le traitement des données sert à l'exécution d'opérations d'assurance ainsi que de toutes les opérations accessoires. Les données sont saisies, traitées, stockées et effacées selon les prescriptions légales, mais peuvent être transmises à des réassureurs, à des offices publics, à des compagnies et à des institutions d'assurance, aux systèmes d'information centraux des compagnies d'assurance ainsi qu'à d'autres intervenants.

Le contrat d'assurance est dans tous les cas déterminant. En cas de doute, seule la version allemande des CGA fait foi.

Etat décembre 2018. Modifications de prestations et de primes réservées.

ERV, ST. ALBAN-ANLAGE 56, CASE POSTALE, CH-4002 BÂLE  
TÉLÉPHONE +41 58 275 22 10, FAX +41 58 275 27 42  
INFO@ERV.CH, WWW.ERV.CH